

# Lettre d'information n°3



**Projet éolien de la Voie Pouçoise  
en réflexion sur les communes  
de Coupéville et  
Saint-Jean-sur-Moivre**



Mars 2024

## Retour sur la 1<sup>ère</sup> rencontre de concertation

Une rencontre d'information organisée dans le cadre de la démarche de concertation sur le projet éolien à l'étude sur les communes de Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre s'est tenue le 24 janvier dernier à la salle des fêtes de Saint-Jean-sur-Moivre. Cette rencontre était l'occasion pour le porteur de projet de présenter la société SSE Renewables, les premières réflexions sur le projet, la concertation mise en place et de répondre à toutes les questions des participants.

Nous tenions à remercier toutes les personnes présentes à cette rencontre de s'être déplacées. Et pour celles qui n'ont pas pu venir, nous vous encourageons à venir lors de notre prochaine rencontre à Coupéville !

Pour consulter le compte-rendu, rendez-vous sur le site internet dédié au projet : [eolien-voiepoucoise.com](http://eolien-voiepoucoise.com) (voir *Les étapes dans la rubrique Le Projet*).



## La prochaine rencontre participative

**Le jeudi 4 avril 2024**

**De 18h à 19h30**

À la salle des fêtes de Coupéville  
(dégustation d'oeufs en chocolat)



La rencontre, ouverte à tous, aura pour thème :

**Les bénéfices apportés par le projet**

Nous serons présents avec la société Courant Porteur pour présenter les bénéfices individuels et collectifs que le projet pourrait apporter et recueillir votre avis et vos propositions.

# La prochaine rencontre participative

## Les retombées fiscales et foncières du projet :

- Des **retombées fiscales estimées au total à plus de 150 000 €/an<sup>1</sup> pendant les 30 années d'exploitation du parc**, réparties entre la Communauté de Communes, les communes d'implantation et le département de la Marne.
- Des **retombées foncières**, réparties grâce à un mécanisme de **loyer solidaire** entre une dizaine de propriétaires et exploitants agricoles du territoire dont certains n'auront pas la possibilité d'accueillir une éolienne dans le projet final.

Un projet éolien fait l'objet de nombreuses études afin de bien identifier les enjeux du territoire (biodiversité, paysage, tissu économique, agriculture, tourisme etc.) et de mesurer les impacts potentiels de celui-ci.

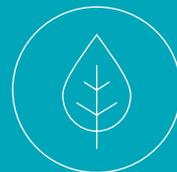
Chaque enjeu fait l'objet d'une réflexion pour **Eviter, Réduire** ou **Compenser** les impacts du projet.

Produire de l'énergie localement (plutôt que d'importer du gaz ou du pétrole) se voit dans nos paysages : centrales électriques, barrages, lignes haute-tension, parcs éoliens font partie intégrante de notre environnement.

## L'enjeu paysager fait l'objet d'une attention particulière :

Nous avons décidé de nous implanter à plus de 1 000m des habitations (réglementation en vigueur 500m de distance aux habitations).

Le choix d'une variante de 5 éoliennes maximum en extension des parcs existants permet de réduire l'impact visuel du projet dans le paysage.



SSE Renewables proposera aux communes de réaliser des aménagements paysagers de leur choix, pendant toute la durée d'exploitation du parc : **fleurissement, végétalisation, mobilier urbain**.

### Venez nous dire ce que vous préférez !

Afin de valoriser l'habitat et le cadre de vie le plus proche du projet, une **bourse aux arbres** sera ouverte suite à la construction. Cette mesure est destinée aux habitations les plus proches du projet. Un paysagiste local sera missionné afin de proposer les meilleurs masques végétaux que les riverains intéressés et éligibles au dispositif pourront librement choisir.

### Venez nous dire si cela vous intéresse !

## Le Saviez-vous ?

L'impact positif du projet n'est pas seulement économique, mais surtout écologique !

Le bilan carbone de l'électricité produite par l'éolien terrestre est donné par la base ADEME<sup>2</sup> = **14 g CO<sub>2</sub>/kWh produit**. Cette valeur est une moyenne.

De quoi contribuer à améliorer le bilan carbone du mix énergétique français, actuellement à **60,7 g CO<sub>2</sub>/kWh**, et à l'objectif de **neutralité carbone en 2050 !**

<sup>1</sup> Montants estimés selon les connaissances et les interprétations actuelles de la fiscalité sous réserve de contrôle par le service des impôts (taux applicables en 2022).

<sup>2</sup> Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

## Pour faciliter l'organisation

Afin d'organiser au mieux cet atelier, nous vous remercions par avance de bien vouloir vous inscrire par mail à [camille@courantporteur.fr](mailto:camille@courantporteur.fr) ou par téléphone au 09 83 59 28 82.



NB : Vous serez bien sûr invités à nous rejoindre si vous n'avez pas pu vous inscrire.

## Le site internet du projet

[www.eolien-voiepoucoise.com](http://www.eolien-voiepoucoise.com)

BIEN VIVRE VOTRE PROJET DE TERRITOIRE

**le projet**

**Présentation du projet**

- 1. Département : Haute-Saône
- 2. Commune d'implantation : Courtenot
- 3. Commune de destination : Courtenot
- 4. Région d'implantation : Bourgogne-Franche-Comté
- 5. Puissance crête : 4,3 MW
- 6. Puissance totale : 100 x 4,3 = 430 et 22,6 MW

**Implémentation finale**

Zone d'étude  
Zone d'implémentation  
Routes

A QR code located at the bottom right of the page, which likely links to the project's website.